

PESSAC
Expérimentation avenue de Surcouf
Réunion de concertation – 13 mai 2024

□ **Compte-rendu**

□ **PARTICIPANTS**

• **Présents :**

- Les riverains, 16 participants
- Elu de la ville de Pessac, M. Jérémie Landreau Adjoint au Maire délégué à la transition écologique, la biodiversité, l'hygiène et la propreté
- Bordeaux Métropole, Laura Roger et Marion Renier (service Aménagement) – Frédéric Grouard (Service territorial 4) – Nicolas Lusseau (Direction de la signalisation)

Piece jointe : Présentation power point

M Landreau introduit la séance en rappelant la commande politique liée à la mise en place du plan vélo Pessacais et la demande des riverains datant de 2017/2018 concernant une problématique de Shunt et de vitesse qui avait aboutie à la mise en place de dispositif de ralentissement sur le tronçon Magellan / Synergy

Bordeaux Métropole, dans un 1^{er} temps rappelle la démarche et explicite la notion d'expérimentation (possibilité de réversibilité suite à évaluation). Les éléments de diagnostic présentés lors de la réunion du 18 mars sont également rappelés et un document récapitulatif est à disposition des participants.

Suite à la présentation des résultats de la concertation du 18 mars 2024 et l'analyse du classement effectué par les riverains sur les 7 scénarios de plan de circulation, les deux scénarios arrivant en tête sont :

- Le scénario de mise en sens unique partiel : sens unique de Synergy à Jean Bart et maintien du double sens de Synergy à Magellan
- Le scénario statu quo



Les avis des riverains invités à s'exprimer sur les suites à donner sont les suivants :

- **Mise en place d'un sens interdit « sauf riverains »** : Au-delà des arguments juridiques présentés par les services (voir power point) ; M. Landreau rappelle l'impossibilité pour la police municipale de constater l'infraction avec ce type de signalisation.
- **Entreprise Synergy** : Question sur la giration des poids lourds pour sortir côté Jean Bart : cette giration a été regardée de près par les services techniques et nécessiterait plusieurs interventions : achat du foncier / recul de clôture / busage d'une partie de fossé. Des enjeux écologiques seraient à considérer. Aussi, cela serait possible de proposer un aménagement mais sur le long terme sous réserve des impacts environnementaux
- **Reprise du revêtement de la voie** : cet élément est vécu par certains riverains comme un « chantage ». M. Grouard indique que la mise en place d'un tapis est proposée afin d'amener du confort à la pratique du vélo. En effet, un gravillonnage ne serait pas adapté. Il est précisé que la réfection des nids de poules fait partie de l'entretien courant.
- **Intérêt Général** : une personne du syndicat de quartier France indique la nécessité de « dézoomer » afin d'avoir une vision plus large dans le rôle que peut jouer l'avenue de Surcouf à l'échelle du plan vélo pessacais : logique d'itinéraire Nord / Sud ; soit entre Pessac Ouest et les 30 000 emplois sur Bersol.

M. Landreau précise qu'une volonté de maillage global est effectivement portée par la ville car le plan vélo identifie l'avenue Surcouf à l'interface de deux projets : voie verte sur Magellan et aménagement cycle sur Paul Emile Victor. Toutefois, l'engagement politique est que ce maillage puisse se faire avec l'adhésion des riverains.
- **Temporalité de l'expérimentation de mise en sens unique partielle de l'avenue Surcouf** : les riverains indiquent que cette mise en sens unique partielle ne semble pas opportune tant que les aménagements de part et d'autre ne sont pas réalisés (Magellan / Paul Emile Victor)
- **Itinéraire via le château Haut Baccalan - Terre d'Adèle** : certains participants indiquent qu'un itinéraire à l'intérieur des propriétés du château serait intéressant car hors circulation et sur un chemin préexistant en grave. M. Landreau indique que ce scénario ne serait pas sur les mêmes temporalités au regard des préalables fonciers que cela impliquerait notamment.
- **Chemin Latéral** : le passage des vélos par cette voie est bien prévu dans le cadre du réseau ReVe (Réseau Vélo Express) selon une logique de liaison Est – Ouest. Le projet de l'avenue Surcouf est donc complémentaire à ce maillage pour répondre aux besoins Nord / Sud. Certains riverains indiquent que le traitement du chemin Latéral serait suffisant pour répondre aux besoins de maillage quitte à ce que les vélos fassent un détour afin de rester sur un itinéraire sécurisé. La métropole et la ville rappellent que force est de constater que les vélos vont au plus court et privilégient les itinéraires directs d'où ce souhait de connexion Nord / Sud.
- **Marchabilité** : Certains riverains s'expriment en faveur de cette mise en sens unique partielle qui permettrait de réduire les flux de véhicule de 50 % et donc de rendre la rue plus sécurisée pour les piétons

En conclusion de cette réunion, une majorité des participants ont exprimé un avis défavorable à la mise en place d'une expérimentation de sens unique partiel sur leur avenue, notamment au regard des discontinuités existantes de part et d'autre de l'avenue.

Les travaux à venir sur l'avenue de Magellan et sur la rue Paul Emile Victor permettront de proposer un itinéraire sécurisé pour les modes doux (piétons/vélos). Une fois ces deux voies adjacentes traitées, l'expérimentation proposée sur l'avenue Surcouf pourrait permettre de traiter une discontinuité entre ces deux aménagements et donc répondre à l'intérêt général à l'échelle du quartier

Les habitants seront réinterrogés sur une expérimentation suite à la mise en service des aménagements prévus sur Paul Emile Victor et Magellan.

M. Landreau indique toutefois qu'une demande sera faite à la direction de la signalisation pour que la rue passe à 30 km/h et que des logos vélos soient marqués sur la chaussée